

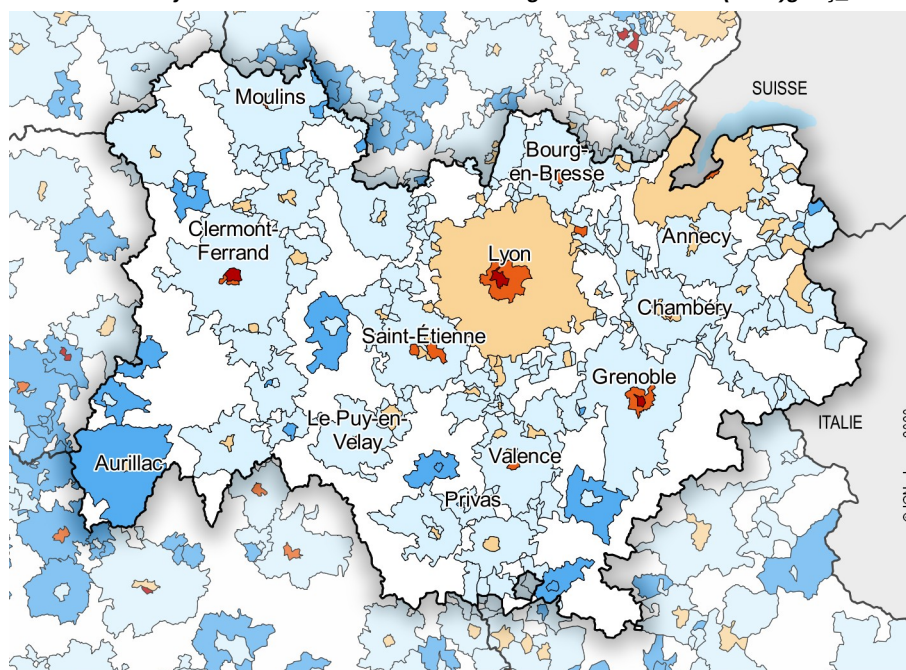
Communiqué de presse

Lyon, le 3 décembre 2020

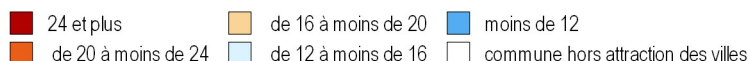
Aires d'attraction des villes : de jeunes adultes dans les pôles, des familles dans les couronnes

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes étudie le profil des habitants des aires d'attraction des villes. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Ce zonage se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Il est en cohérence avec les concepts européens et internationaux afin de faciliter les comparaisons internationales. Le pôle et la couronne d'une aire d'attraction des villes n'attirent pas les mêmes personnes. L'âge, la composition des ménages, le lieu de travail ou les conditions de logement déterminent l'implantation de la population.

Part des jeunes de 15 à 29 ans selon la catégorie de commune (en %)



Part des jeunes (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation principale

Dans la région, plus d'un emploi sur deux se situe dans les pôles des aires d'attraction des villes. Les pôles offrent ainsi 134 emplois pour 100 personnes résidentes occupant un emploi.

La part des maisons individuelles augmente avec l'éloignement de la commune-centre. Elle est de 21 % dans la commune-centre, de 30 % dans les autres communes du pôle, de 72 % dans les couronnes, et de 82 % dans les communes hors attraction des villes.

Les 15-29 ans représentent 22 % de la population habitant dans un pôle. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures y atteint 11 % et augmente avec la taille de l'aire.

Les personnes entre 30 et 59 ans représentent 41 % de la population des couronnes. En revanche, après 60 ans, la part de ces personnes dans les couronnes diminue.

Contact presse : Nathalie Camus
04 78 63 26 96
dr69-sed-conseil-media@insee.fr

Analyse complète
et données détaillées sur [insee.fr](https://www.insee.fr)